ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans vs. J. C. De Mahy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1502.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Rempart, (anciennement Amour) St Claude, désigné par le No 2, sur un plan de Voiquin, en date du 3 janvier 1840, déposé comme le No 21, livre de plans No 2, de l'étude de A. Ducatel, notaire, le dit lot mesurant [illegible] pieds de face [illegible], trente quatre pieds [illegible], sur quatre-vingt quatre pieds et [illegible] pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire par achat de Mlle J. F. C. Bertrand, conformément à un acte passé par devant A. J. Lewis, notaire en cette ville, le 8 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 déc—15,22,29—jan 5,12,15.

Henry Ménil vs. Mme Oli-la Hubert, épouse d'Ernest Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1334.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Tonti, Rocheblave et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros quatre et cinq de l'îlet No deux, sur un plan de [illegible] Pilié, voyer, en date du 23 mai 1848, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les lots sont contigus l'un aux autres et mesurent chacun trente [illegible] pieds de face à la rue Esplanade, trente [illegible] pieds [illegible] pouces et une ligne de face au Chemin du Bayou, sur la profondeur [illegible]. Le lot No 4, [illegible] le lot No 5 [illegible] soixante-onze pieds quatre pouces [illegible].

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de Ernest Hubert, [illegible] par Nicholas Bonachi, par acte passé par devant A. Dreyfous, notaire, en date du 18 septembre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 déc—15,22,30—jan 6,13,18

Andrew Schneider vs Mme L. Bonc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1552.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, (anciennement Promenade Prytania) Melpomène, Prytania et Camp ou Place Colysée désignée par la lettre E sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 29 mars 1871, annexé pour référence à un acte passé par devant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le dixième jour d'avril 1871, et mesure, selon le dit plan, quinze pieds deux pouces de face à la rue Terpsichore, sur la ligne [illegible] à la rue Prytania sur vingt-huit pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles et forme une partie d'un lot ou portion de terre désignée par le No 8 de l'îlet No 6 sur le plan original fait par B. Lafon, le 5 mai 1807, déposé en l'étude de H. I. Caire, anciennement notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Robertson et Euterpe, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No quatre sur un plan de [illegible] J. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en pied américain, trente-deux pieds de face sur la rue Dryades, sur cent vingt-sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Prytanée, Colisée et Euterpe, la dite portion de terre est composée du lot No dix et d'une partie du lot No onze de l'îlet No sixième, tel que sur le plan original du faubourg et mesure trente-deux pieds six pouces, au pied américain, et face à la dite rue Terpsichore sur une profondeur de cent trois pieds, au pied français, entre deux lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 déc—23,29, 6,13,20,25 jan

Bernard Lacase vs Arthur Hauch et al. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 29 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues Rocheblave, St Pierre et Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les numéros deux cent un, deux cent deux, cent cinquante-quatre et cent soixante-quinze, au pied américain, comme suit, à savoir:

Les lots Nos deux cent un et deux cent deux, mesurant chacun trente-sept pieds de face à la rue Carondelet et ayant une profondeur de [illegible]; le lot No deux cent un [illegible] trente-sept pieds [illegible] pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux cent un et deux cent quatre pieds huit pouces et sept lignes de [illegible]; le lot No cent cinquante-quatre et le lot No cent soixante-quinze mesurant chacun trente-sept pieds de face à la rue St Pierre, cent soixante-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Arthur Hauch, la défenderesse, par achat de Jean Sauvage, par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 10 décembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 déc—28 janv 4 11 18 25 29

Emile Bouny vs. Wm. F. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 805.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 19 janvier 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:

Cinq certains lots de terre avec toutes les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues Magazine, Camp, Joseph et Arabella, désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, sur un plan déposé en l'étude de A. Hero Jr. notaire, annexé à un acte passé pardevant le susdit notaire Hero, le 23 décembre 1870. Les dits lots attenant les uns aux autres et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur ci-d sans par achat de William H. Finegan, par acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 24 juil et 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur c'est-à-dire la somme de Deux Cent Cinquante Piastres ($250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 juillet 1879 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total pour honoraires d'avocat; deux piastres et cinquante pour frais de copie de l'acte, tous les frais du procès et de la vente et toutes les taxes dues sur les propriétés vendues.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet à ordre pour Deux Cent Cinquante Piastres (250) garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 24 juillet 1879, payable aux ans après la date avec intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devra également assumer toutes les obligations de l'acte de vente et de l'hypothèque; il ne devra être aliéné et devra payer cent pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix de l'adjudication de la propriété, déduction faite des susdits frais et droits et taxes au comptant serait insuffisant pour [illegible] somme totale de la réclamation du demandeur avec intérêts comme ci-dessus et le [illegible] dont le montant devra être assuré comme il est dit ci-dessus, alors l'acquéreur devra payer comptant la susdite réclamation du demandeur et assumer le susdit billet au pro rata jusqu'à concurrence de la balance du prix de l'enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18déc—18 24 31 7 janv 14 19

Finlay & Thompson vs John N. Miley et autres

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 968.—En vertu d'un writ de fieri facias contre John N. Riley à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le 5me district de cette ville, sur le morceau de terre connu comme la propriété de la compagnie du Brooklyn Warehouse, désignés comme lots 1 et 2 dans l'îlet No 37 borné par les Avenues Verrett et Atlantic et les rues [illegible] et Socrate. Le lot No 1 mesurant 51 pieds [illegible] pouces de face à l'Avenue Verrett, le No 2 mesurant 51 pieds 7 pouces de face [illegible] et chacun des lots sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces, et tout plus ou moins. Ces mêmes propriétés ont été acquises par acte passé pardevant A. Hero Jr. notaire, le 31 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 déc—17,21,31 déc, 7,14,18 janv

Samuel W. Hiscox vs. Robert L. Belden

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 171.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 4 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe, mesurant à peu près 28 pieds de face à la rue Dumaine, sur environ 180 pieds de profondeur; le tout connu sous le numéro 379 rue Dumaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14déc—4 8 15 22 29 janv

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de J. B. Letersy, vs. Mme Marie A. Hazard, veuve Louis Cormier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant (au pied américain) à peu près vingt-trois pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent neuf pieds; étant une partie du lot numéro douze adjacent au lot numéro onze. Ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, avec corps de logis, connue comme le numéro 378. Le lot de terre ci-dessus hypothéqué forme une partie d'une grande portion de terre qui a été acquise par le dit hypothécaire de Théodore Frois, par acte passé pardevant Louis F. Caire, notaire en cette ville, le premier jour de mai dix-huit cent quarante neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 déc—16,23,30—jan 6,13,18

Veuve N. V. Hisken, M. T. Ducros, Agent, vs. Mme Frances G. Rowan Hearyet Arthur G. Heary, son mari.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,019—Maintenant transféré à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1490. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 4 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Baronne et Dryades, le dit lot ou portion de terre commençant à une distance de soixante-dix-huit pieds huit pouces et deux lignes du coin des rues Baronne et Gravier et mesure vingt-deux pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Gravier, sur quatre-vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété qui fut acquise par Mme Frances G. Rowan Heary, par achat de Abraham Barker, conformément à un acte passé pardevant [illegible], notaire en cette ville, dans le bureau de transfert de cette ville, dans le livre 102, folio 247.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 déc—3,10,17,24,31—4 jan

Kaspar Auch vs J. F. Rohrbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1885—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 1er février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St. Charles, St. Joseph et Delord et le Tivoli Circle, désigné comme le lot numéro un, sur un plan de Zimpel, annexé à un acte de W. Christy, anciennement notaire en cette ville, en date du 13 avril 1835 et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue du Camp, entre celles St Joseph et Delord, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de J. D. Weaver par acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 23 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 déc—6,13,20,27 janv, 1 fév

The Aurora Valley Furniture Company vs James A. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 15 janvier 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St. Bernard, l'allée Rousselin et les rues O'Reilly et Broad, étant d'une forme triangulaire, désigné par le No 5 et mesurant 77 pieds sur l'Avenue St. Bernard et s'étendant dans le fond sur une ligne parallèle à l'allée Rousselin puis sur une ligne parallèle à la rue O'Reilly de 64 pieds le tout plus ou moins, acte de vente pardevant John G. Eustis en date du 6 mars 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 déc—22 29 5, 12, 15 jan

VENTE DE CONSTABLE.

James Jones vs Charles Mewald.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 154.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 6 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme les lots Nos 4 et 5 de l'îlet No 9, qui est compris entre les rues St. Claude, anciennement Bons Enfants, Presse, Marais, anciennement Morales et St Ferdinand, d'après un plan de I. H. Pilié; le lot No 5 formant le coin des rues St Claude et Presse, les dits lots mesurant chacun 24 pieds de face à la rue St. Claude sur 100 pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condit ons—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans.

4 nov—11,18,25,6 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—A tous ceux que cela concerne, salut: Attendu que THOMAS PICKLES a fait une vente publique à la Nouvelle-Orléans, par Nash & Hodgson, encan-tiers, le 4 décembre 1880, faite en vertu d'un ordre rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à la date du 1er novembre 1880, dans la succession de Mary Ann Creasp No 14 de ce rôle, Division B, la propriété ci-après décrite, pour le prix de six mille six cents piastres, et qu'il est à requérir de la dite Cour pour une monition conformément aux sections 2370 à 2380, tous deux inclusivement, de la loi de 1870, communément les Statuts revisés de la Louisiane; la dite propriété étant décrite dans le transfert judiciaire comme: un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 88, borné par les rues Troisième, Seconde, Chestnut et Colisée (ci-devant rue Flanquemine) étant partie des lots 1, 2, 3 et 4, mesurant environ 84 pieds 2 pouces et 1 ligne de face sur la rue Troisième sur une profondeur et façade sur la rue Chestnut d'environ 112 pieds 10 pouces plus ou moins, d'après le plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, daté du 23 janvier 1847 et déposé comme le plan No 46 au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville, le dit acquis comme suit, savoir: Les dits lots 1 et 2 par achat de Joseph D. Phelps, d'après un acte pardevant E. L. Lewis, et notaire en cette ville le 8 décembre 1854, et les dits lots 3 et 4 par achat de Harriet Eugénie Levol, femme de Philip Fib, suivant acte pardevant E. L. Kenney, ex-notaire, le 15 avril 1851.

C'est pourquoi, avis vous est donné et à toutes les personnes y intéressées, de faire valoir et exposer, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, quiconque peut avoir quelque droit ou titre à la propriété ci-dessus décrite, par suite de quelque informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la dite vente fut faite, ou par suite de quelque irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou les annonces, dans le temps ou le mode de la vente, ou pour tout autre défaut quelconque, pour dire, dans les trente jours à partir du jour où cette monition fut insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Louisiane, ce 17 décembre 1880.

W. T. HOUSTON, Juge.
JAMES T. CLARK, Greffier.

18 déc—18, jan 2,17.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de E. Lefebvre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1140—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Witts, Administrateur Public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

30déc—30 janv 8

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Levy Bros
vs.
Leurs Créanciers.
} No 1,872.

ORDRE DE COUR.

TOUTES les formalités de la loi ayant été remplies, que la cession de propriété faite par les insolvables Levy Bros soit acceptée, et qu'il soit nommé un syndic, et que les créanciers dûment convoqués, par devant W. O. Hart notaire, dans le but de nommer un syndic, le 3me jour du mois de février 1881, et que Mobt. Mott, avocat, soit choisi pour représenter les créanciers absents. Et en attendant, que toutes les procédures contre les personnes et la propriété des dits insolvables, soient discontinuées.

Nlle-Orléans, 30 déc. 1880.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Une copie exacte de l'ordre déposé en le bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1880.

R. A. LUMINAIS,
Député-Greffier.

31déc—janv 15, 1 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Chas G. Johnson,
vs.
Ses créanciers.
} No 1652.

ORDRE.

QU'UNE assemblée des créanciers dans cette affaire du Chas. G. Johnson, le demandeur, ait lieu pardevant J. Castell, notaire, MERCREDI, 26 janvier 1881, comme il est demandé, conformément à la loi, dans l'intention de délibérer sur les affaires du insolvable et les biens du dit Chas. G. Johnson soit suspendus jusqu'à la date de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1880.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Que M. Francis T. Nicholls soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1880.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Copie conforme.
Bureau du Greffier, 17 décembre 1880.
H. MEISTER, Député Greffier.

18 déc—18,27—25 jan.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin de valeur en briques dans le Deuxième District,

No 144 rue de Chartres, entre Toulouse et Jefferson.

Succession de Anna Barbara Nussbaum, épouse décédée de Fridolin Dunkel, No 375, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 27 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1880, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4 dans le carré compris entre les rues Chartres, Vieille-Levée ou Décatur, Toulouse et Jefferson, sur un plan de Trastour daté du 7 janvier 1841, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire.

Le dit terrain mesure au pied anglais, 16 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 43 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Toulouse, 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 18 pieds 2 pouces sur la ligne de derrière, parallèle à la rue de Chartres, avec l'usage en commun de la petite cour du terrain adjacent, No 5, d'une allée s'ouvrant sur la rue Toulouse, et s'étendant de façon à former la ligne de division entre chaque propriété. Les améliorations comprennent le magasin de valeur en briques à deux étages, avec véranda en fer en face, installation du gaz, gréé, water-work, etc., et porte le No 144, rue de Chartres. Etant la même propriété acquise par le dit Fridolin Dunkel de Ramon Vioes, par acte exécuté le 22 juin 1866, pardevant O. Drouet, alors notaire en cette ville.

Conditions—Un demi comptant, le reste à un crédit d'un an avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente, en un billet garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer les honoraires de de l'avocat au taux de 5 0/0 sur le montant de la réclamation en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de toute partie du prix de la vente, et aussi assumer le paiement des taxes de la dite propriété, payables en 1881, et aura le droit de payer le prix de la vente en totalité au comptant s'il le juge convenable. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4nov—23 30—7 14 21 28 déc

ACTIONS, SCRIPS, CERTIFICATS DE DEPOTS, COMPTES OUVERTS.

Dame Elmer Bader, administratrice vs. John W. Buhman.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 1,071—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 10 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, en date du 23 décembre 1880, dans la cause ci-dessus:

1 action de la Compagnie de Glace Windhausen.
25 actions de la Compagnie du Télégraphe National.
8 actions N. C. Jackson & G. N. R. R.
5 scrips de la Compagnie d'assurance du Star.
30 actions de la compagnie de diffusion de Julius Robrig.
1 certificat de dépôt de la Banque Mechanics & Traders pour un montant de $3,260.
Divers comptes ouverts—enliassés en cour—de P. H. Legendre receveur, vs. Seligman, Hellman & Co., dans la cour civile, appel à la cour suprême.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

28 déc—3,7,10 jan

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE EN BRIQUES A DEUX CORPS DE LOGIS RUE STE MARIE, Nos 99 & 101, ENTRE CELLES ANNONCIATION ET CHIPPEWA.

Succession de Thomas Hanley.

No 906.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans en date du 10 décembre 1880, et rendu dans la susdite succession la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson connu par Etat, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Chippewa, Félicité, Jersey ou Annonciation, et désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte et arpenteur, le 27 mars 1852 et déposé pour référence à l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure conformément au dit plan, en pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, avec le droit à une allée de 5 pieds de large qui lui est commune ainsi qu'aux lots attenants, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le cottage en briques à deux corps de logis, portant les Nos 99 et 101 de la rue Ste Marie et contenant 2 chambres cabinet, galerie et cuisine à chaque corps de logis, cour, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, et sur le non paiement à l'échéance. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 déc—19 [illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Liberté, et coin des rues Howard et Erato, et Propriété à Osyka, Miss.

John G. Barbarie vs. Mme Margaret Fitzsimmons et Als—No 232.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 6 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 19 novembre 1880, et signé le 24 novembre 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites, à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Liberté et Franklin, désignés comme les lots Nos 1 et 2, et mesurant plus ou moins, comme suit: Lot No 1, formant le coin des rues Gravier et Liberté a 16 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, sur 77 pieds 6 pouces de profondeur, et de face à la rue Liberté et 76 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée de côté et 17 pieds 10 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 2, attenant à celui ci-dessus décrit, mesure 22 pieds de face à la rue Gravier sur 76 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur. Ces deux lots donnent sur une allée commune dans le fond, lequel allée s'étend de la rue Franklin à la rue Liberté. Les améliorations comprennent des maisons en bois.

2° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Howard et Liberté, désignés comme les lots Nos 1, 4, 6 et 7 formant le coin des rues Howard et Erato. Les améliorations comprennent une rangée de bâtisses à un étage.

3° Un lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le ville de Osyka, Etat du Mississippi, et désigné sur le premier plan de cette ville comme lot No 3 de l'îlet ou carré No 2.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement des dits billets, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant William J. Castell, notaire.

5déc—5 11 18 25 jan 1 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain et un îlet de terre dans le faubourg Avart

Succession de Mme Mary Anne Carmes

No 1212, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après énumérées, à savoir:

Trente-et-un lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 98 à 128, sur un plan du voyer, par A. G. Blanchard, député voyer de ville, le 6 septembre 1876 et déposé comme plan No 41, dans les archives de A. Hero, Jr, notaire, entre Boul. Somme, des rues Clark & Tower. Une grande partie de ces propriétés sont bien entourées, en bon état de culture, avec ballast et une petite maison. Ces propriétés seront vendues à la convenance des acquéreurs.

Conditions—Comptant sur les lieux; actes de vente pardevant Wm H. Pascoe, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 déc—13, 18, 25, jan 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence dans le Quatrième District, coin des rues Camp et Troisième.

E. M. Hogan et al. vs. M. J. Hogan et al.

No 1251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles. En vertu d'un jugement pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 décembre 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Camp, Troisième et Quatrième, désignés comme lots 1 et 2 attenants l'un à l'autre et mesurant chacun 40 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Troisième et Camp. Les améliorations consistent en une grande résidence en bois à deux étages, avec cour, etc, etc., et dans les dépendances, connu par le No 210 de la rue Troisième.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et toutes clauses de sécurité usuelles. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur passé pardevant W. H. Pascoe, notaire.

12 déc—13 19 25 jan—1 8 15

INJECTION & POUDRE-TISANE DE MENAINE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés de choix situées dans le Troisième District.

A l'encoignure des rues Dauphine et Français.

Jolie résidence à deux corps de logis, Nos 190 et 192, rue des Champs-Elysées.

Nos 238 et 240, rue Marigny, entre les rues Claiborne et Robertson.

No 168, rue Bagatelle, entre les rue Morales et Urquhart.

Encoignure de l'Avenue de Londres et de la rue Solidelle, près du marché St. Bernard.

Succession de Marie Chédome, veuve en premières noces de Louis Brismontier, en secondes noces de Christophe Dubourg et épouse de Jacques Coreu.

No 377, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 22 janvier 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 décembre 1880, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Champs-Elysées, formant l'encoignure des rues Dauphine et Français, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, sur 85 pieds 3/8 pouces de profondeur et face à la rue des Français, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une maison basse en bois construite à l'encoignure ayant quatre chambres; une autre bâtisse à étage en bois couverte en ardoises ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus avec balcon, hangar, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété est divisée en deux locations et est louée $21 par mois. La maison de l'encoignure est sujette à un bail, expirant en octobre 1881, à raison de $10 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même District et ville dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Français, Morales et Urquhart, mesurant 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec une maison à deux corps de logis couverte en ardoises, à deux corps de logis comprenant chacun, salle à manger avec porte à coulisse et chambre à coucher. Une autre bâtisse attenant à la maison couverte en ardoises ayant deux pièces de chaque côté, hangar, lieux d'aisance, deux citernes, cour carrelée, etc.

3° Un lot de terre situé dans le même District et ville dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Champs Elysées, Claiborne et Robertson, mesurant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Marigny sur 128 pieds 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, Nos 238 et 240, ayant sur le devant deux corridors avec huit chambres, deux lieux d'aisance, la mansarde, galerie sur le derrière, cuisine deux chambres, deux citernes, puits, jardin fruitier, etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Morales et Urquhart, mesurant, sur français, 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison en double couverte en ardoises, avec deux corridors, Nos 166 et 168, ayant quatre chambres et une cabinet, une cuisine double, couverte en ardoises, deux portes d'entrée et une pièce dans l'arrière cour à chaque location, réservant d'eau, cour carrelée, arrière cour, hangar, deux citernes, lieux d'aisance doubles, &c., &c.

5° Un autre lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Solidelle, Joséphine et l'Avenue de Londres, lequel lot de terre forme l'encoignure de la rue Solidelle et de l'Avenue de Londres, et mesure 62 pieds 1 pouce de face à l'Avenue de Londres, sur 117 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Solidelle. Ensemble une bâtisse de trois chambres, puits, citerne, lieux d'aisance, arbres fruitiers, &c.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, billets portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses légales d'usage, 5 0/0 d'avocat en cas de poursuites, transfert des polices d'assurance et le remboursement de la prime pour le terme non expiré des polices. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes de l'état et de la ville dues en 1881, et de plus paieront 10 pour cent comptant sur le montant d'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 déc—30, 8, 15 et 22 jan

Succession de Marie Chédome, veuve en premières noces de Louis Brismontier, en secondes noces de Christophe Dubourg, et épouse de Jacques Coreu.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 31 janvier 1881, à dix heures et demie, à la dernière résidence de la défunte, rue Marigny, entre celles Robertson et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C en date du 9 décembre 1880,

Un lot de Meubles meublant.

Conditions—Comptant sur les lieux

21déc—21 28 jan3

PAR NASH & HODGSON.

MAISON CONFORTABLE EN BRIQUES, No 451 RUE TCHOUPITOULAS. MAISON EN BOIS A UN ETAGE, No 44 RUE RELIGIEUSE, ENTRE CELLES RACE ET ORANGE.

Succession de Mme Richard Parsons.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, D selon No 1659.

VENTE POUR DU COMPTANT A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON, W. H. Hodgson, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet. SAMEDI, 22 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 décembre 1880, dossier No 1659, par le compte de la succession de Mme Richard Parsons, décédée, à l'encan, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Lacourse, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 9, borné par les rue Tchoupitoulas, Annonciation, Race et Orange, désigné par le No 15 sur un plan déposé pour référence à l'étude de Selim Magner, ci-devant notaire, comme le plan No 97 du livre des plans No 2, et mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 20 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond et faisant face à une allée commune à ce morceau de terre et au lot voisin, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces dans la ligne qui le sépare du lot No 16 et 125 pieds 10 pouces et 2 lignes, et une autre profondeur de 17 pieds 9 pouces, plus ou moins, mesure américaine, le tout conformément au dit plan. Etant la même propriété acquise par Richard Parsons de Laujeal Villandon et de la succession de sa femme décédée, Mme Marie M. E. Montreuil, d'après un acte passé pardevant Selim Magner, ci-devant notaire, le 8me jour d'avril 1867.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde et couverte en ardoises, désignée par le No 451 de la rue Tchoupitoulas, avec des dépendances en briques à deux étages et contenant en tout environ 10 chambres en tout, le gaz partout, cuisine, cour pavée, &c. Le tout en très bon état.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le lot No 2 sur un plan de C. Gireaux, en date du 23 mai 1838, et déposé comme plan No 281 à l'étude de Théod. Guyol, notaire, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Religious sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds, au pied américain, et qui a été acquis par Richard Parsons de J. H. Sherman conformément à un acte pardevant T. J. Beck, ci-devant notaire, le 8me jour d'octobre 1858.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, désignée par le No 44 rue Religious, avec dépendance de 1 1/2 étage et contenant en tout environ 6 chambres, aussi deux grands hangars servant d'écurie, cour pavée, cuve, hydrant.

Conditions comptant en signant les actes de vente; 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.

19 déc—19,26—jan 2,9,16,22.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Agathe Euphemie Mismonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 370.—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Mense, exécuteur testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

31 déc—4,8

Succession de Veuve Kathémie Desrayaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1604.—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Witts, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

28 déc—31,5 jan

Succession de Catherine Peirce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,808—Division —. Attendu que Pierre S. Witts, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feue Catherine Peirce, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

28 déc—28, 31—5janv

Succession de Eliza F. Mackie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1509. Division "E." Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, qu'une assemblée des créanciers de cette succession sera tenue pardevant Andrew Hero Jr. notaire, le cinquième jour de janvier 1881, à 11 heures A. M., au bureau No 17 Commercial Alley.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

25 déc—28,31,5

L'Etat de la Louisiane ex-rel. C. H. Girardey vs. la Banque du Sud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 156—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de la Banque du Sud et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par G. T. Beauregard, Jos. Bayle et D. A. Vaught, commissaires liquidateurs de la Banque du Sud, ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

28 déc—28,31 jan5

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Moitié indivise d'une propriété rue Royale, entre celles Orléans et Ste-Anne, dans le Deuxième District de cette ville.

Terrains nus et améliorés dans le 5me District de cette ville, anciennement Alger.

Succession de Mme Alix Duverjé, veuve de J. B. Olivier.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 766.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau: No 56 rue Royale—MARDI, 11 janvier 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 3ème jour de décembre 1880, dans l'affaire de la succession de Mme Alix Duverjé, veuve de J. B. Olivier, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° La moitié indivise d'un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne et Bourbon, mesurant au pied français 53 pieds de face à la rue Royale sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté, vers la rue Orléans, par la propriété appartenant anciennement à M. Roffignac et sur le côté vers la rue Ste-Anne par la propriété appartenant anciennement à M. Nourisse.

2° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 5me District de cette ville, anciennement Alger, et désignés par les Nos Un, Deux, Trois, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Seguin et Pierre, conformément à un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 3 janvier 1871, les dits lots mesurant, au pied américain, comme suit:

Lot No Un formant le coin des rues Delaronde et Bouny, 32 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Delaronde sur 87 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lot No deux, face à la rue Delaronde sur 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delaronde entre 87 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 3, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Delaronde avec la même profondeur que les lots Un et Deux.

3° Un certain morceau de terre situé dans le même district désigné par le No Un de l'îlet E, borné par le fleuve Mississippi et les rues Patterson, Lavergne et Barthelemy, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 11 avril 1850 et annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 11 mai 1850; selon lequel plan le dit lot mesure au pied français, 59 pieds de face à la rue Patterson, 69 pieds 10 pouces de face au fleuve Mississippi, sur 200 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lavergne et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Deux; le dit lot forme le coin des rues Patterson et Lavergne.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district désigné par le No Deux de l'îlet A. borné par les rues Patterson, Lavergne et Verret et le fleuve Mississippi sur le plan ci-dessus mentionné, selon lequel plan le dit lot mesure au pied français, 35 pieds 4 lignes de face à la rue Patterson, 24 pieds 5 1/2 pouces de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 170 pieds plus ou moins sur la ligne qui le sépare des lots Nos Un et Trois.

5° Un certain lot de terre situé dans le même district désigné par le No 21 dans l'îlet No 3 borné par les rues Alix, Verret, Olivier et Pierre d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt Sr., et déposé en l'étude de Selim Magner comme plan No 1 du livre des plans No 1, selon lequel plan le dit lot mesure en pied américain, 34 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

6° Cinq lots de terre situés dans le même district dans l'îlet No 2 borné par les rues Verret, Delaronde, Pierre et Olivier et désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 sur le plan ci-dessus cité et mesurant au pied américain comme suit, à savoir: Lots Nos 14, 15 et 16, chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Verret, sur une largeur dans le fond semblable sur une profondeur suivante, à savoir: le lot No 14 à 102 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 13 et 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du No 15; le lot No 15 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 14 et 157 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du No 16; le lot No 16 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du No 15 et 94 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 17; le lot No 17 mesure 31 pieds 6 pouces de face et 3 lignes de face à la rue Verret, 31 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 17 à 122 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 111 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare du No 18; le lot No 18 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du No 17, et 110 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 19.

7° Cinq lots de terre situés dans le même district de cette ville désignés par les Nos 7, 17, 18, 21 et 22 dans l'îlet No 25 borné par les rues Alix, Bouny, Eliza et Seguin, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt le 14 mars 1846, déposé en l'étude de T. Caire ancienne notaire en cette ville—le plan No 22 du livre de plans No 4 bis. Les dits lots mesurant, au pied français, comme suit, à savoir: le lot No 7 a 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds et les lots Nos 21 et 22, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bouny, sur une profondeur de 120 pieds.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 19 du carré No 25, borné par les rues Poudrière, Eliza, Alix et Bouny, sur le plan mentionné, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Poudrière, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 15 et 16 du carré No 30, borné par les rues Market, Bouny, Eliza et Evelina, sur un plan tracé par A. D'Hémécourt le 20 septembre 1846 et déposé dans l'étude de H. P. Caire, notaire, comme le plan No 3, bis, les dits lots mesurant, chacun, au pied français, 30 pieds de face à la rue Eliza, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure française, le lot No 15 formant le coin des rues Eliza et Bouny.

10° Deux lots de terre, situés dans le même district et désignés par les Nos 11 et 12 du carré No 31 borné par les rues Eliza, Bouny, Seguin et Evelina, d'après un plan de A. D'Hémécourt, du 18 mars 1842, les dits terrains mesurant, mesure française, chacun 30 pieds de face rue Seguin, sur 150 de profondeur.

11° Un certain lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 15 du carré No 30, borné par les rues Seguin, Eliza, Evelina et Verret, d'après le dernier plan mentionné, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Seguin, sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

12° Un certain lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 4, dans le carré figuré No 34, borné par les rues Market, Pelican, Evelina, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté du 10 septembre 1846, déposé dans l'étude de L. T. Caire, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face rue Market sur 110 de profondeur, entre lignes parallèles.

13° Deux certains lots de terre situés dans le même district désignés par les Nos 13 et 14 dans le carré No 36, borné par les rues Jackson, Franklin, Monroe et Market, d'après le dernier plan mentionné de A. D'Hémécourt, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 110 de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme le coin des rues Jackson et Franklin.

14° Deux certains lots de terre, situés dans le même district, désignés par les Nos 10 et 11 du carré No 41 borné par les rues Homer, Verret, Franklin et Jackson, selon le dernier plan mentionné, les dits terrains mesurant, mesure française, chacun 30 pieds de face rue Homer, sur 120 de profondeur, entre lignes parallèles.

15° Un certain lot de terre situé dans le même District désigné par le No 14 dans le carré No 40 borné par les rues Homer, Franklin, Monroe et Jackson, selon le même plan; le dit terrain mesurant, mesure française, 30 pieds de face rue Homer, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

16° Deux certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos. 6 et 7 dans le carré No 39, borné par les rues Jackson, Monroe, Madison et Homer, selon le même plan, les dits terrains mesurant, mesure française, chacun 30 pieds de face rue Jackson, sur 120 de profondeur.

17° Un certain lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district désigné comme le lot No 9 bis, dans le carré No 48, sur le dit plan et formant le coin des rues Decatur et Franklin; le dit terrain mesurant, en mesure française, 53 pieds et 1 pouce de face rue Decatur, sur 95 pieds 2 pouces et 6 lignes de face rue Franklin et 109 pieds 11 pouces sur une ligne oblique, s'étendant de la rue Decatur à celle Franklin.

18° Seize certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'îlet No 5, selon un plan dressé par A. D'Hémécourt et déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, comme le plan No 1 du livre 1 des plans. Le dit carré No 5 étant compris entre les rues Verret, Eliza, Olivier et Evelina, et les dits terrains mesurant, en mesure américaine, comme suit, savoir:

Les terrains du No 4 au No 9 inclusivement, chacun 30 pieds 6 pouces de face rue Olivier, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les terrains du No 15 au No 24 inclusivement, chacun 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face rue Verret sur les profondeurs suivantes: le No 15, 103 pieds 1 pouce et 3 lignes du côté qui le sépare du No 14 et 105 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté qui le sépare du lot No 16. Le terrain No 16 a cette dernière profondeur du côté qui le sépare du lot No 15 et 108 pieds 6 pouces et 3 lignes du côté qui le sépare du lot No 17.

Le lot No 17 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 16, et 111 pieds 2 pouces, 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18. Le lot No 18 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du No 17, et 114 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 19. Le lot No 19 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 18 et 116 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 20. Le lot No 20 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du No 19, et 119 pieds 4 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 21.

Le lot No 21 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 20 et 122 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du lot No 22. Le lot No 22 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 21 et 124 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 23. Le lot No 23 a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 22 et 127 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 24. Le lot No 24, formant le coin des rues Verret et Eliza, a cette dernière profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 23 et 130 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Eliza.

19° Douze certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 dans l'îlet No 6 borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina, selon le dernier plan mentionné de J. A. D'Hémécourt, les dits terrains mesurant comme suit: les lots No 4 et 5, chacun 30 pieds de face à la rue Olivier, sur 100 de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 6, 29 pieds 10 pouces de face rue Olivier, 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur. Les lots Nos 2, 9, 10 et 11, chacun 30 pieds de face rue Market, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 12, formant le coin des rues Market et Verret, a 121 pieds 11 pouces de face rue Market, 26 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 11, et 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de face sur la rue Verret.

Le lot No 13 a 34 pieds 3 pouces et 7 lignes de face rue Verret, 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur à l'arrière, sur 78 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lignes de derrière des lots Nos 10, 11 et 12, et 82 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 14. Les lots du No 14 au No 17, inclusivement, mesurant, chacun, 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Verret, 30 pieds de largeur à l'arrière sur les profondeurs suivantes: le lot No 14 a 82 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 13, et 86 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15. Le lot No 15 a cette dernière profondeur sur la ligne du lot No 14, et 91 pieds 11

VENTES A L'ENCAN.

pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 16. Le lot No 16 a cette dernière profondeur sur la limite du lot No 15, et 95 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la limite du lot No 17. Le lot No 17 a cette dernière profondeur sur la limite du lot No 16 et 99 pieds 3 pouces sur la limite du lot No 18—le tout en mesure américaine.

20° Dix certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13 du carré No 7, borné par les rues Market, Verret, Jackson et Vallette, selon le même plan; les dits lots mesurant comme suit: les lots Nos 2, 3, 4 et 5, chacun, 32 pieds de face rue Market sur 120 de profondeur. Le lot No 6 mesure 34 pieds de face rue Market, 31 de largeur à l'arrière, sur 120 de profondeur sur la limite qui le sépare du No 5, et 120 pieds 4 lignes de profondeur sur la limite opposée. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 ont, chacun, 34 pieds de face rue Jackson sur 120 de profondeur, et le lot No 13, formant le coin des rues Jackson et Verret, a 33 pieds 6 pouces et 3 lignes de face rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur sur la limite qui le sépare du lot No 12, 126 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur et de face rue Verret, et 41 pieds 2 pouces de largeur dans le fond—le tout en mesure américaine.

21° Trois certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 2, 10 et 11 de l'îlet No 8, lequel est borné par les rues Jackson, Verret, Homer et Vallette, conformément au même plan. Les dits lots ont les mesures suivantes: le lot No 2 a 32 pieds de face à la rue Jackson, sur 126 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos 10 et 11 ont chacun 32 pieds 5 lignes de face à la rue Verret, 32 pieds de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 10 a 144 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 9 et 139 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 11; et le lot No 11 formant le coin des rues Verret et Homer, a la dernière profondeur sur la ligne du lot No 10 et 136 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Homer.

22° Deux certains lots de terre dans le même district, désignés par les Nos 2 et 8 de l'îlet No 9, borné par les rues Verret, Homer, Newton et Vallette, conformément au même plan; les dits lots ont en mesure américaine chacun 32 pieds 5 lignes de face à la rue Verret, 32 pieds de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, savoir: Le lot No 2 a 128 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 125 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 3. Le lot No 8 a 112 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 7, et 109 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, d'après le dit plan.

23° Trois certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 3, 9 et 10, de l'îlet No 10, borné par les rues Verret, Newton, Decatur et Vallette, conformément au même plan, et ayant, chacun, en mesure américaine, 32 pieds 5 lignes de face à la rue Verret, 32 pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, savoir: Le lot No 3 a 92 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 90 pieds 2 pouces 8 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4. Le lot No 9 a 76 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 8, et 73 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No 10; et le lot No 10 formant le coin des rues Decatur et Verret, a cette dernière profondeur sur la ligne du lot No 9, et 70 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Decatur.

24° Quatre certains lots de terre situés dans le même district désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 11, borné par les rues Verret, De Armas, Vallette et Decatur, conformément au même plan, et ayant chacun, en mesure américaine, 64 pieds, 6 pouces 2 lignes de face à la rue Verret, 64 pieds de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 2 a 59 pieds 11 pouces, 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 54 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a cette dernière profondeur sur la ligne du lot No 2, et 49 pieds sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 a cette dernière profondeur sur la ligne du lot No 3, et 43 pieds, 6 pouces sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5, formant le coin des rues Verret et De Armas, a cette dernière profondeur sur la ligne du lot No 4 et 38 pieds de profondeur et face à la rue De Armas.

25° Un certain lot de terre de forme triangulaire situé dans le même district, désigné par le No 12, borné par les rues De Armas, Verret et Vallette, conformément au même plan, et ayant, en mesure américaine, 32 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue De Armas, 263 pieds de face à la rue Vallette, et la même profondeur (plus ou moins) face à la rue Verret.

Conditions: Comptant.—Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Eugène Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 déc—7,14,21,28—janv 4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Docteur Henry Bayon Executeur Batif vs. Francis Mouney et al—No 1807

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans Division—D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau: 56 rue Royale—SAMEDI, le 29 janvier 1881, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D., rendu et signé le 24 décembre, 1880 la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Euphrosine, Dauphine et Port, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Craps, sur une profondeur de cent pieds désigné par le No 19, sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 9 février 1835 et déposé en l'étude de T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par John Eckerson de A. Bourgeois, par acte passé pardevant P. E. Théard, notaire, le 15 février 1855.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit à 6 mois et à un an, avec billet d'acquéreur, portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet, les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881, en plus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9déc—29 janv 11,22,29

VENTE DE SYNDIC

Morceau de terre de valeur dans la paroisse de Vermillion.

Thos. S. Johnson vs. ses Créanciers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MARDI, 4 janvier 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu et signé le 19 octobre 1880:

Un certain morceau de terre formant une partie de l'actif de la dite faillite situé dans la paroisse de Vermillion, Etat de la Louisiane, connu comme les lots "Un," "Deux," "Trois," "Quatre," "Cinq," "Six," "Sept," et "Huit," contenant Trois Cent Vingt Deux 60/100 Arpents, étant le No 12 de Section 21, T. 12, R. 2 Est étant la même propriété acquise par le dit insolvable Thos. S. Johnson de John A. Brookshier et Zenaïde Brookshier, sa femme, conformément à un acte de vente pardevant Léo Verret, Recorder de la dite paroisse, le 20 avril 1877.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 déc—11, 18, 24, 31 déc. 4 janv

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Urquhart, à l'encan.

Succession de Anne K. Eaton.

No 1102—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, division A.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 22 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district, pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Morales, Urquhart et l'avenue Washington. Le dit lot mesure 30 pieds 7 pouces de face à l'avenue Washington, sur une profondeur et façade de 80 pieds à la rue Urquhart, formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Urquhart. Le dit lot forme une partie des lots Nos 13 et 14, du dit îlet, étant l'îlet No 103. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21déc—21 22 janv 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la rue St-Claude, entre Louisa et Piété.

Succession de Marie Anne Trémé. — No 1579 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur. — Bureau No 45 rue Royale - SAMEDI, 15 janvier 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 10 décembre 1880, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Louisa, Remparts et Piété, désigné comme lot No 15. Le dit lot a 29 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est maintenant borné par une allée de 15 pieds de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

11déc—11,18,25—jan 1,8,15

PROPRIETE DE VALEUR SUR LA RUE ROBERTSON, ENTRE URSULINES ET CHEMIN DU BAYOU.

Succession de Rosalie Grammont, veuve de Joseph Gravier.

No 1578—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux, No 45 rue Royale—SAMEDI, le 15 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, par un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 décembre 1880, la propriété ci-après décrite:

La moitié d'un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Ursulines, Claiborne et le Chemin du Bayou. La dite moitié de lot mesure (au pied français) 16 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces vers la rue Ursulines, adjacente à l'autre moitié du dit lot de terre, et à peu près 114 pieds sur l'autre côté près du Chemin du Bayou, la ligne du fond mesure à peu près 16 pieds 10 pouces et 6 lignes. Ensemble avec la moitié de la maison No 257 de la rue Robertson, et autres améliorations qui appartiennent au dit lot de terre.

Conditions comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 déc—11, 18, 25, jan. 1, 8, 15.

SOUVERAINE [illegible] PAR LES MEDECINS FRANÇAIS
HUILE DEROCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
[illegible]
Supériorité reconnue
[illegible]
MEDAILLE D'ARGENT
DEPOT GENERAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien,
[illegible] rue des Martyrs
[illegible]

TRAMWAYS

OU

CHEMINS DE FER URBAINS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans le lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bains, des tirs, etc.

Lignes des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano et la ligne Magazine continuent à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par Prytania où l'a tiré des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et le belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-unes des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars de la ligne Magazine franchissant la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania parcourent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poeyfarre pour suivre la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay; ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par des chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississippi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou; distance: trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans; elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du Bayon on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la statue de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. Le route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille-Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies. Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, coin Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à la jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, où ils tournent à la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur ce parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryade cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryade cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Sanitaire.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Hamburg. Les cars traversent rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 48 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant l'inscription "Canal and Common streets" partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à [illegible] et Poydras, Poydras à Fulton et Canal.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal. Parcours: (cars verts) Canal à Chartres, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. Le retour suivent la même route, sauf [illegible] de tourner dans la rue Broad [illegible] dans la rue Dumaine jusqu'au Bayou St. Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage. Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St. Pierre, et principalement par la rue de [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato, jusqu'à Carondelet, Carondelet et Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Da, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton walk, la rue Dryades et la rue Clio. On passe, rue Royale, devant la State House (ancien Hôtel St. Louis).

ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,
For the Year Ending on the Thirty-first of December, 1879

Fire premiums	$278,542 [illegible]	
Marine	52,646 [illegible]	
Inland	42,360 [illegible]	$353,549 [illegible]
Less—		
Premiums on risks not terminated	95,243 [illegible]	
Return premiums	13,620 86	
Reinsurance	11,789 24	$120,653 [illegible]
Net earned premiums		$232,896 11
Add—		
Received for interests, salvages and rents		31,668 88
Income		$264,565 00
Deduct—		
Fire losses $72,598 84		
Marine 28,895 26		
Inland 15,316 13	$116,810 23	
Rebate and commission	41,420 46	
Charitable donations	1,053 46	
State and city taxes and licenses	8,328 01	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,978 03	
Gross expenses, house office & agencies	31,293 78	206,883 94
Gross profit		$85,677 04
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other losses and July dividend	$33,960 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	85,677 04

The company has the following assets:

Cash in bank	$106,565 42	
U. S. bonds	103,000 00	
Real estate, lowest valuation	122,166 26	
Notes secured by first mortgage on city properties	97,244 58	
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00	
Notes for premiums	17,470 50	
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	23,600 00	
600 Shares Waterworks Co., at $37 76	48,988 00	
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00	
Banks, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, lowest market value	21,288 20	
Premiums in course of collection	94,801 86	
due by agents	1,675 97	$658,228 [illegible]

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00	
Reinsurance reserve	95,243 44	
Unclaimed dividends	6,878 49	
Reserved for unadjusted losses	10,000 [illegible]	
Dividends of December, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	$653,838 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880, THEO. BUISSON, Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semiannual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.
J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT,
C. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	JULES TUYES.

Jan 11 [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

[illegible] toutes les matières [illegible] pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'édition hebdomadaire réunit [illegible] en un seul numéro toutes les [illegible] de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs [illegible] Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel $1 50 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 00
Chaque insertion subséquente	25

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, en traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et en destination pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 ... CHARTRES ...